

5 septembre 1979 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

DECLARATION EN CONSEIL DES MINISTRES DE M. VALERY GISCARD D'ESTAING, A L'OCCASION DE L'ADOPTION PAR LE GOUVERNEMENT DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1980, PARIS, PALAIS DE L'ELYSEE, LE 5 SEPTEMBRE 1979

LE BUDGET DE 1980 DOIT VISER DEUX OBJECTIFS : SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET RESSERRER LA SOLIDARITE NATIONALE.

- CECI APPARAÎT DANS LES TRAITS ESSENTIELS DU BUDGET :

- LE SOUTIEN DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE RESULTE DE L'ORIENTATION DES DEPENSES, DE L'ACCEPTATION D'UN DEFICIT BUDGETAIRE, ET DE LA STABILISATION DE LA PRESSION FISCALE `IMPOT` DE L'ETAT, QUI N'AUGMENTERA PAS EN 1980.

- CE DEFICIT DOIT RESTER COMPATIBLE AVEC LA STABILITE DU FRANC `MONNAIE`.

C'EST POURQUOI IL EST FIXE A UN NIVEAU QUI EST LE PLUS MODERE DES GRANDS PAYS INDUSTRIELS, ET IL DEVRA ETRE FINANCE PAR L'EPARGNE EN DEHORS DE TOUTE CREATION DE MONNAIE.

- LE RESSERREMENT DE LA SOLIDARITE NATIONALE APPARAÎT DANS L'AUGMENTATION DES DEPENSES D'INTERVENTION SOCIALE, CONSACREES NOTAMMENT A LA DEFENSE DE L'EMPLOI. IL S'EXPRIME DANS L'EFFORT FISCAL DEMANDE AUX CONTRIBUABLES DISPOSANT DE HAUTS REVENUS, ET DANS UN SYSTEME COHERENT DE MESURES VISANT A COMBATTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES\